

Programme BKF/023

Appui à la gestion durable des ressources forestières (AGREF)



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° BKF/023 • 24 7393

TITRE: Travaux de construction du mur de clôture de la Forêt Classée de Kua (Travaux en 4 lots)

dans le cadre du programme BKF/023 financé sur des ressources des Gouvernements du Burkina Faso et du Grand-Duché de Luxembourg

Cet avis est lancé par et selon les procédures de l'Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement (Lux-Development), pour le compte du Programme BKF/023 recevant un appui financier des Gouvernements du Burkina Faso et du Grand-Duché de Luxembourg.

1. Identification et financement du Programme

- a) Intitulé: Programme BKF/023 Appui à la gestion durable des ressources forestières (AGREF)
- b) **Source de financement**: Le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg comme défini dans le Protocole de Programme du 30 juillet 2018, ensemble ses avenants n°1 et n°2.
- c) Situation du financement : Approuvé

2. Identification du Marché

- a) Type de marché: Travaux
- b) Titre du Marché: Travaux de construction du mur de clôture de la Forêt Classée de Kua
- c) Numéro: BKF/023 24 7393
- d) Nombre de lots : 4 (voir composition détaillée des lots au point 1.01 du Cahier des spécifications techniques)
 - Lot 1 : 3684,65 ml de clôture mixte dite « type 1 » (maçonnerie en BLT + grilles métalliques) et divers aménagements connexes le long de la RN1 ;
 - Lot 2: 5260,19 ml de clôture dite « type 3 » (maçonnerie en BLT) et divers aménagements connexes;
 - Lot 3: 3015,43 ml de clôture dite « type 3 » (maçonnerie en BLT) et divers aménagements connexes:
 - Lot 4 : éclairage par candélabres solaires et forage à exhaure solaire.
- e) Groupement de lots : les soumissionnaires peuvent postuler pour un ou plusieurs lots mais il ne pourra être attribué plus de deux lots à une même entreprise. Pour être attributaire de deux lots, le soumissionnaire doit satisfaire cumulativement aux critères d'évaluation.

3. Critères d'éligibilité et d'évaluation

- a) Origine: pas de restriction.
- b) Éligibilité : les entreprises qui satisfont aux critères inclus dans la Déclaration sur l'honneur et dans les Clauses déontologiques de la Réglementation générale.
- c) Attribution: le marché sera attribué au soumissionnaire dont la soumission est l'offre évaluée conforme la moins chère parmi celles jugées conformes aux Critères administratifs, environnementaux et techniques. L'attribution se fera lot par lot, selon les mêmes critères et dans l'intérêt du Programme.
- d) Variantes: aucune variante ne sera prise en compte.

4. Lieux et délais d'exécution

- a) Localisation du Programme : sis immeuble abritant la DGESS à Kalgondin, au croisement de la rue Tenbeego (rue 15.22) et de l'avenue des Arts, Coordonnées GPS 12.3378140, -1.5088760, Tel :62753131 / 70211814, Ouagadougou, Burkina Faso
- Lieu d'exécution du marché : site de la Forêt Classée de Kua à Bobo-Dioulasso, Province du Houet, Burkina Faso
- c) Délai d'exécution du marché:

- Lot 1 : 8 mois jusqu'à la réception provisoire (hors période de garantie)
- Lot 2 : 8 mois jusqu'à la réception provisoire (hors période de garantie)
- Lot 3 : 8 mois jusqu'à la réception provisoire (hors période de garantie)
- Lot 4 : 6 mois jusqu'à la réception provisoire (hors période de garantie)

NB: Le délai d'exécution exclut la période de pleine saison pluvieuse. Cette période de 2 mois couvre les mois d'août et septembre. En cas d'attribution de plus d'un lot à un même soumissionnaire, les délais d'exécution ne sont pas cumulables et les lots doivent être exécutés simultanément. La date de démarrage de l'exécution du lot 4 peut être fixée à quelques mois après le démarrage des 3 premiers lots.

d) Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite pour la réception des offres

5. <u>Définitions</u>

- a) Pouvoir adjudicateur : Lux-Development
- Autorité contractante: Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement (MEEA), représenté par la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS/MEEA), pour le compte du programme BKF/023 - AGREF
- c) **Bénéficiaire**: Ministère de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement (MEEA) ainsi que les populations des villages de Borodougou, Koro et Pala
- d) Maître d'œuvre de superviseurs : CINCAT International S.A (Compagnie pour l'Ingénierie, la Coordination et l'Assistance Technique) suivi par la Cellule Infrastructures du Bureau Burkina Faso de Lux-Development
- e) Bailleur de Fonds : Grand-Duché de Luxembourg
- f) Représentant du Bailleur de Fonds : Lux-Development

6. Dossier d'appel d'offres (DAO)

- a) Type: Appel d'offres ouvert, à prix unitaires, fermes et non révisables.
- b) Comment obtenir le Dossier : la version numérique du DAO complet sur clé USB peut être obtenue contre paiement d'un montant non remboursable de cent mille (100 000) FCFA, au :

Programme BKF/023 – AGREF,
sis immeuble abritant la DGESS à Kalgondin,
au croisement de la rue Tenbeego (rue 15.22) et de l'avenue des Arts,
Coordonnées GPS 12.3378140, -1.5088760,
Ouagadougou, Burkina Faso,
Tel :+226 62753131 // +226 70211814

- c) Consultation du dossier : le DAO peut être consulté gratuitement à l'adresse indiquée ci-dessus.
- d) Communication : les notifications et communications sont à envoyer, par écrit, à:

Programme BKF/023 – AGREF, sis immeuble abritant la DGESS à Kalgondin, au croisement de la rue Tenbeego (rue 15.22) et de l'avenue des Arts, Coordonnées GPS 12.3378140, -1.5088760, Ouagadougou, Burkina Faso, Tel : +226 62753131 // +226 70211814

Email: alain.penelon@luxdev.lu, Cc à inoussa.ouedraogo@luxdev.lu

- e) Date limite pour les demandes d'informations complémentaires : 10 jours avant la date limite de réception des offres
- f) Date limite pour la fourniture d'explications aux soumissionnaires : 7 jours avant la date limite de réception des offres

7. Langue, monnaie, réception et ouverture des offres

- a) Langue : le français
- b) Monnaie: le francs CFA (XOF)
- Adresse pour la réception et l'ouverture des offres : 1 original et 3 copies + 1 version électronique, à envoyer au :

Programme BKF/023 – AGREF, sis immeuble abritant la DGESS à Kalgondin, au croisement de la rue Tenbeego (rue 15.22) et de l'avenue des Arts, Coordonnées GPS 12.3378140, -1.5088760,

Ouagadougou, Burkina Faso, Tel:62753131 // 70211814,

Email: alain.penelon@luxdev.lu, Cc à inoussa.ouedraogo@luxdev.lu

- d) Date et heure limite pour la réception des offres : 22.11.2024 à 10H00MN (heure locale)
- e) Date et heure pour la séance publique d'ouverture : immédiatement après la limite de soumission

8. **Garanties**

a) Garantie de soumission :

Lot 1: 10 000 000 FCFA Lot 2: 7 000 000 FCFA Lot 3: 5 000 000 FCFA Lot 4: 1 500 000 FCFA

- b) Garantie de Bonne exécution : 10 % du montant du marché pour chaque lot
- c) Autres: voir DAO

9. Paiements

Tous les paiements éligibles dans le cadre du présent marché seront effectués par Lux-Development pour le compte du Programme BKF/023.

10. Réunion d'information et/ou Visite des lieux

Une visite des lieux suivie d'une réunion avec la présence obligatoire des potentiels soumissionnaires est prévue le **08.11.2024**. Le rendez-vous est fixé à 09h00 (heure locale) à l'adresse suivante : site de la forêt classée de Kua, Bobo-Dioulasso, Coordonnées UTM 30P/WGS84 (X : 367018.6190 / Y : 1234186.4190) à l'entrée de la ville de Bobo-Dioulasso en venant de Ouagadougou par la Route Nationale N°1.

11. Prestations complémentaires ou additionnelles

Le présent marché ne prévoit pas d'acquisition de travaux complémentaires ou additionnels autres que ceux stipulés dans le DAO. En cas d'acquisition de travaux complémentaires ou additionnels (non prévue initialement), leur valeur sera limitée à maximum 50 % du montant du marché initial.

12. Renseignements complémentaires :

Le Programme BKF/023 – AGREF s'est engagé dans une démarche de Développement durable dans ses opérations de construction et a défini divers objectifs environnementaux et socio-économiques faisant partie intégrante de cet Appel d'Offres.

Les prestations incluent le tri des déchets et leur transfert vers les filières de valorisation et de recyclage ou d'élimination conformes à la réglementation nationale en vigueur. Le présent Marché comporte également des exigences au niveau de la réduction de l'impact et des nuisances engendrés par le chantier.